

DECLARATION

Le Conseil Fédéral de la FNAS-FO réuni à Paris les 25 et 26 novembre 2009, constate et s'inquiète de la situation dramatique dans laquelle est entré le secteur professionnel de l'Aide à Domicile.

Sa mise en concurrence avec les entreprises à but lucratif dans le secteur des Services à la Personne, ainsi que le désengagement des financeurs publics font que de nombreuses associations sont en péril.

Depuis plusieurs années, l'État a confié certaines de ses missions de services publics aux collectivités locales (communes, régions et surtout départements) sans leur en donner les moyens financiers ; cela provoque leur asphyxie financière progressive. De plus, avec l'annonce par le gouvernement des projets de loi réformant les collectivités territoriales et supprimant la taxe professionnelle, c'est l'existence même des départements et de leurs missions qui sont en jeu.

Le Conseil Fédéral de la FNAS-FO demande l'abandon de ces projets de loi.

Certaines associations ont déjà été sacrifiées : ADAR de Lille, ASSAD 77,...

D'autres sont en redressement judiciaire : CODAPA de Chartres, ...

D'autres encore sont en déficit financier : ADMR 29 (3700 salariés menacés)...

Sous couvert d'économies budgétaires dues à la concurrence « libre et non faussée » entre services, ce sont des milliers de salariés qui seront sacrifiés.

Formés pour des missions d'Action Sociale, les salariés de l'Aide à Domicile n'acceptent pas la remise en question de leur existence.

Le Conseil Fédéral de la FNAS F-O, solidaire, déclare : cette situation est inacceptable !

Les salariés de l'Aide à Domicile, comme les usagers, n'ont pas à payer la crise.

Il faut **garantir les emplois** sur tout le territoire. Des prestations de qualités doivent continuer d'exister dans l'Aide à Domicile, assurées par des professionnels qualifiés. Ces prestations doivent être garanties auprès de tous les publics, toutes pathologies confondues.

Pour cela, il faut aussi qu'existe **une convention collective nationale du travail** unifiée, mais elle doit **maintenir et améliorer** les accords existants actuellement dans notre Branche.

Tous les usagers fragilisés par l'âge, la maladie, le handicap ou les difficultés sociales ont le droit d'être accompagnés, à égalité, à la hauteur de leurs besoins, sans discriminations, notamment territorial.

Les financeurs doivent assumer leurs responsabilités et donner les moyens pour garantir ces missions de service public.

C'est pourquoi, dans la Branche de l'Aide à Domicile, l'unité des organisations syndicales doit être trouvée pour renforcer la mobilisation des salariés.

Le Conseil Fédéral de la FNAS-FO appelle tous les salariés et leurs syndicats à se réunir pour organiser la résistance.

Paris, le 26 novembre 2009